

DEPARTEMENT
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	10
Représentés	1
Votants	10
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 avril 2025 à 18 H,

le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

Convocation : 28/03/2025

Secrétaire de séance : Delphine GARDE

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Christian LEYMARIE, Christelle AUZELLOUX, Dominique VILLENEUVE, Caroline PICARDA, Sandrine GOFFLO, Carine DUCHOWICZ,

Conseiller absents excusés : Clément LOUBRIAT, Yoann ROQUIÉ,

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir :

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS

Objet : Fixation des taxes locales 2025

Monsieur le Maire communique l'état de notification des bases prévisionnelles 2025.

Le Maire propose de conserver les mêmes taux que ceux votés en 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

FIXE les taux de taxes locales 2025 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 36,46 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 86,65 %
- Taxe d'habitation maisons secondaires : 10,46 %

Pour copie conforme,
Le Maire,

